

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 janvier 2003
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 27 janvier 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Naji Sabri, Ministre des affaires étrangères de la République iraquienne, datée du 25 janvier 2003, concernant l'intensification des graves actes d'agression et de provocation que les États-Unis commettent contre l'Iraq et les forces de maintien de la paix des Nations Unies, dans la zone frontalière située entre l'Iraq et le Koweït.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed A. **Aldouri**



**Annexe à la lettre datée du 27 janvier 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à ma lettre du 5 janvier 2003, j'ai l'honneur de vous informer que les États-Unis ont poursuivi leurs graves actes d'agression et de provocation contre l'Iraq et contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies, dans la zone frontalière entre l'Iraq et le Koweït. Le 16 janvier 2003, à 17 heures, un contingent de véhicules blindés américains, dont 32 chars et 4 voitures blindées, accompagné de divers véhicules militaires et d'un poste de commandement, s'est livré à un exercice militaire en utilisant des munitions réelles, près de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, qui est supervisée par la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK). Les forces américaines sont arrivées à 1 500 mètres de la zone démilitarisée, du côté koweïtien; elles se sont livrées à des exercices de combat et n'ont toujours pas quitté leurs positions.

Ces pratiques aggravent la situation dans la zone frontalière entre l'Iraq et le Koweït, représentent une menace directe pour la paix et la sécurité régionales et internationales et constituent une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité qui appellent les États à respecter la souveraineté de l'Iraq, son indépendance et son intégrité territoriale, ainsi que la zone démilitarisée entre l'Iraq et le Koweït, et à veiller à la sécurité de la mission d'observation des Nations Unies stationnée entre les deux pays. Ces pratiques ne font que s'ajouter aux autres pratiques hostiles et terroristes auxquelles se livrent les États-Unis, notamment les attaques aériennes quotidiennes auxquelles participe le Royaume-Uni, et le bombardement de villes et de villages iraqiens dans les zones d'exclusion aérienne imposées en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous prions à nouveau le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité d'envoyer une mission d'établissement des faits sur le terrain, en vue de constater les violations de la Charte des Nations Unies, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, commises par les États-Unis, de visiter la zone démilitarisée entre l'Iraq et le Koweït et d'envisager de prendre des mesures propres à assurer le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les dispositions relatives aux obligations des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous appelons aussi les États Membres de l'ONU, notamment les membres du Conseil de sécurité, à mettre un terme à ces violations du droit qui régit les relations internationales et à dénoncer fermement et condamner clairement les intentions hostiles des États-Unis envers l'Iraq, étant donné que celles-ci constituent une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Naji Sabri